

Marseille le 26 juillet 2023

Monsieur le Président,
Madame la Directrice,

Nous avons pris connaissance du rapport définitif d'évaluation par le HCÉRES de l'offre de formation de l'école des Beaux-Arts de Marseille et nous nous réjouissons des éléments d'appréciation qu'il contient. Nous regrettons cependant qu'il nous parvienne si tardivement, rendant complexe, dans un délai très court, la possibilité de consulter les collègues.

Nous savons gré au comité d'avoir pris acte des évolutions de l'offre de formation. Cependant, plusieurs d'entre elles étaient déjà engagées et n'avaient pas été présentées dans le rapport d'auto-évaluation afin de respecter la consigne et la contrainte relatives à la période d'évaluation.

Nous souscrivons sans réserve à l'ensemble des points faibles qui sont soulignés. Ils sont compris et appropriés par les équipes pédagogiques et la direction de l'École et leur amélioration constitue l'une des priorités de l'établissement.

Nous sommes plus en retrait en ce qui concerne les trois premières recommandations, ce, pour les raisons suivantes :

S'agissant de l'intégration de disciplines de sciences dures dans les enseignements et la recherche, notamment en bénéficiant de la proximité du campus scientifique de Luminy, nous n'en contestons pas l'intérêt potentiel. Cela relève cependant aussi du fonctionnement général de Aix-Marseille-Université au sein de laquelle les sciences dites « dures » ont peu d'interactions avec les sciences humaines et sociales, historiquement ancrées dans une autre université et dans une autre ville. Sans négliger cette piste, il nous semble plus urgent et efficace de concentrer l'effort des équipes sur des approches pluridisciplinaires, inscrites dans des dynamiques au croisement de la formation et de la recherche déjà formées au sein des instituts de AMU. C'est d'ailleurs d'ores et déjà en œuvre. Nous étudierons cependant la possibilité d'intégrer dans la maquette du premier et du deuxième cycle en design des enseignements spécifiques, tout particulièrement relatifs à la physique des matériaux, mais aussi et surtout, aux normes techniques à respecter lors des réalisations.

Pour ce qui concerne la création d'une instance de pilotage intermédiaire entre le CA et le CERVE, nous regrettons que nos explications et nos préventions n'aient pas été prises en compte. En effet, le CERVE est sur une dynamique ascendante et son fonctionnement se clarifie, notamment par la mise en place de comités permanents. L'introduction d'une nouvelle instance risquerait d'être une source de confusion, mais aussi de lassitude face à la multiplication des instances. En effet, rappelons que les dernières réformes relatives au dialogue social ont conduit à la création de formations spécialisées du comité social territorial par sites, du comité social territorial lui-même, ce qui multiplie les réunions. Nous ne pensons donc pas suivre pour le moment cette recommandation.

Nous nous étonnons de la recommandation relative au troisième cycle. Le rapport d'évaluation de la période précédente semblait l'écarter, notamment pour des raisons financières. En outre, le ministère de la Culture a décidé d'arrêter le financement spécifique qu'il accordait aux écoles qui ont mis en place un troisième cycle. Il nous semble donc difficile de persister dans cette voie. Il nous apparaîtrait plus judicieux d'envisager, sur ce sujet comme sur beaucoup d'autres, une alliance plus forte des écoles de Provence Alpes Côte d'Azur avec AMU et l'université Côte d'Azur, par exemple au sein d'un contrat de site. Cela reste cependant à construire entièrement, sans pouvoir à cette date bénéficier de financements dédiés.

A contrario, nous sommes parfaitement en accord avec les trois autres recommandations. La prise en compte de l'insertion professionnelle ne doit pas être pensée seulement après la diplomation, mais innover le cursus et apparaître dans les maquettes, d'une manière lisible et pratique. C'est vrai pour le design, mais aussi pour l'art.

La communication est en cours de révision et un cahier des charges pour un nouveau site internet est en cours de rédaction de manière collaborative, prenant en compte l'ensemble des établissements de l'INSEAMM.

La soutenabilité de l'offre de formation, mais, plus largement, de l'établissement lui-même, sera sans doute le principal enjeu pour les années à venir. La Ville de Marseille, l'État, l'ensemble de l'équipe de direction en ont pleinement conscience. Il sera crucial de diversifier les sources de financement, d'une part, en accueillant d'autres financeurs territoriaux qui ont vocation à soutenir l'EPCC, ne serait-ce que par les compétences que leur donne la loi ; mais aussi en imaginant un autre fonctionnement autorisant le développement de formations courtes, ouvertes plus aisément à l'alternance et aux sources de financement qu'elle permet.

Le nouveau directeur général de l'INSEAMM qui sera nommé le 1er octobre 2023, Monsieur Raphaël Imbert, et qui est actuellement directeur du conservatoire Pierre Barbizet, un établissement de l'INSEAMM, connaît bien l'établissement et les défis à venir.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, Madame la Directrice, l'expression de ma haute considération.



Pierre OUDART



Beaux-Arts de Marseille
Conservatoire Pierre Barbizet
Institut de formation artistique
Secrétariat général

Directeur général de l'INSEAMM

Institut national supérieur d'enseignement artistique
Marseille – Méditerranée

